

Conseil Municipal du 24 avril 2025 - 20 heures 00

Le vingt-quatre avril deux-mille-vingt-cinq à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de monsieur le maire, Yannick GENDRON. Etaient présents : mesdames CALVO Adeline, CHAUMETON Corinne, MOLINA Marine, NICOLINO Nathalie, TRIPODI Rachel, messieurs Yannick GENDRON, JULIEN Johan, PLANCHE Gérard. Etaient Absents : Messieurs Jean-Pierre GROS, Olivier LETURMY. Procuration de GONDRAN Alain à NICOLINO Nathalie.

Madame Rachel TRIPODI est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Syndicats

SITE : pas de réunion

SDE04 : pas de réunion

SYDEVOM : concernant la problématique des mégots de cigarettes au portail de l'école, il est proposé, en première intention, de réaliser une affiche pédagogique pour sensibiliser les usagers.

Travaux

Toilettes de la Salle Félicien Bonnet : les travaux sont en cours par les agents du service technique.

Carrefour Nord du village : Les travaux du carrefour ont débuté : Agrandissement du virage (courbe de giration) et création du parking

Tarifs des carrières

Nous révisons chaque année les tarifs des locations, droits de passage et fortage pour les deux carrières de la commune.

Carrière NEXSTONE - Fortage, droits de passage et location

DCM20250424_01

La CMSE s'appelle maintenant NEXSTONE

Le Conseil municipal, conformément aux conventions d'exploitation des carrières appartenant à la commune et aux avenants, revalorise chaque année le montant des indemnités de passage en forêt communale accordé à la société NEXSTONE ainsi que le montant de la location de ces carrières et le prix du m³ de pierre extraite en prenant en compte la variation nulle de l'indice GRA, après la parution officielle du dernier indice (évolution entre l'indice GRA de 2023/2024).

Le Conseil Municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à :

8 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention(s)

Accepte les tarifs suivants :

Droits de passage :

1^{er} passage : 7 440,71 €

2^{ème} passage (parcelle A95) : 318,28 €

3^{ème} passage (ex-Lazard) : 1 190,12 €

Montant de la location de la carrière à : 2 380,23 €

Prix du m³ de pierre extraite en 2025 à : 1,76 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces tarifs.

Carrière Figuière - Fortage, droit de passage et location

DCM20250424_02

Le Conseil municipal, conformément aux conventions d'exploitation des carrières appartenant à la commune, revalorise chaque année le montant de la location de ces carrières et le prix du m³ de pierre extraite en prenant en compte la variation du coefficient INSEE d'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'année écoulée, après la parution officielle du dernier indice au 1^{er} janvier de la nouvelle année (augmentation de 1,016499 % pour 2025).

Le conseil municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Accepte les tarifs suivants :

Montant du droit de passage de la carrière à : **999,03 €**

Montant de la location de la carrière à : **2 594,92 €**

Prix du m³ de pierre extraite en 2025 : **1,96 €**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces tarifs.

Ecole – rénovation énergétique – demande de subvention

DCM20250424_03

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire au sujet de l'opération de rénovation énergétique de l'école « Victor Hugo » de Montfort,

Monsieur le Maire rappelle que la réalisation de ce groupe scolaire date de 1999 et présente des signes de mauvaise isolation thermique.

En effet, le chauffage électrique au sol se régule difficilement, l'entrée en forme de véranda est une « glacière » en hiver et une « étuve » en été.

La qualité des isolants du toit (laine de verre) est obsolète et l'isolation globale du bâtiment doit être revue. De même, le coût du chauffage devient préoccupant.

Vu le contrat de plan Etat-Région dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique dans lequel notre communauté de communes « Jabron-Lure-Vançon-Durance » a inscrit notre projet,

Vu que les travaux à entreprendre participent à la rénovation énergétique du bâtiment communal, Le conseil municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Décide,

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au taux maximum de 50% pour les travaux relatifs à la rénovation énergétique de notre école communale pour un montant estimatif de 170 000 € H.T (Cent soixante-dix mille euros H.T.) par le dépôt d'un dossier de demande de subvention,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les marchés concernés ainsi que les documents en lien avec ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique,

Et à signer tous les documents afférents.

Ecole – Service d’accompagnement d’un projet photovoltaïque – TE-SDE04

DCM20250424_04

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le comité syndical du TE-SDE04 a acté par délibérations des 02 avril 2021 – 22 mars 2022 - 03 juillet 2023 et 8 novembre 2024, la mise en place d’un service d’accompagnement de projets photovoltaïques adressé à ses communes adhérentes et aux entités publiques.

Monsieur le Maire rappelle que :

- ✓ le département des Alpes de Haute-Provence présente un très bon niveau d’ensoleillement,
- ✓ la technologie photovoltaïque est mûre, fiable et affiche un coût accessible ;
- ✓ la filière de recyclage des installations est bien structurée en Région Sud ;
- ✓ la conjoncture actuelle reste favorable au développement de ce type de projets.

Monsieur le Maire précise cependant que :

- ✓ un projet photovoltaïque nécessite un investissement financier et humain certain et peut présenter plusieurs freins (contraintes techniques, administratives, etc.).
- ✓ ce type de projet peut également susciter de nombreuses interrogations (solution technique, rentabilité, mode de valorisation de l’énergie produite, durée de vie des installations, maintenance etc.)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service proposé par le TE-SDE04 se décline en plusieurs étapes :

- ✓ **L’Etape 1 : note d’opportunités (Avant-Projet Sommaire)** consistant en l’analyse du potentiel photovoltaïque du patrimoine de la collectivité, est réalisée par les ressources internes du TE-SDE04. Les frais de gestion du SDE04 s’élèvent à 600€HT pour 1 à 5 sites analysés puis 150€HT par site supplémentaire étudié. Ces frais pourront être financés intégralement par l’ADEME grâce au dispositif « les générateurs ». Dans le cas où aucun financement ne soit octroyé, la collectivité supportera les frais liés à la réalisation de la note d’opportunité.
- ✓ **L’Etape 2 : études de faisabilité (Avant-Projet Définitif / Etude de Projet)** concernent un projet en particulier. Ces études ont pour objet de détailler précisément le projet. Ces études sont réalisées par des prestataires à l’aide de marchés publics lancés par le TE-SDE04.

Les frais de gestion (hors taxes) du TE-SDE04 représentent 8% du montant total HT des études.

A l’issue de l’étape 1, si la Commune souhaite investiguer un projet de manière plus précise et ainsi passer à l’étape 2, elle signe un mandat de maîtrise d’ouvrage avec le syndicat. Pour les étapes 1 et 2, la commune porte l’intégralité des sommes engagées, déduction faite des éventuels financements et subventions obtenus par le TE-SDE04.

Suite à cet exposé, le conseil municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, décide :

D’approuver le principe d’avoir recours au service d’accompagnement de projets photovoltaïques proposé par le TE-SDE04 et ainsi faire réaliser une note d’opportunités photovoltaïques sur le patrimoine communal ;

D’approuver les modalités adoptées par le comité syndical du SDE04 dans ses séances du 02 avril 2021, du 22 mars 2022 03 juillet 2023 et du 8 novembre 2024, notamment la convention de service ci-jointe,

D’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de service, le mandat de maîtrise d’ouvrage qui en découlerait ainsi que l’ensemble des documents afférents au dossier,

De prévoir au budget les crédits nécessaires à la réalisation de ces études.

Achat de dalles amortissantes pour un jeu extérieur de l'école communale

DCM20250424_05

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de placer des dalles amortissantes sous un des jeux d'extérieur de l'école communale « Victor Hugo »,

Vu le devis reçu et retenu de la société Manutan,

Le conseil municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Accepte le devis d'un montant de 4373,30 € H.T. (Quatre mille trois cent soixante-treize euros et trente centimes H.T.) qui sera payé au titre du budget principal,

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Achat de chaises et tables pour l'école communale

DCM20250424_06

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'équipe pédagogique de l'école communale « Victor Hugo » demande l'achat de chaises et tables pour les classes maternelle et primaire,

Vu le devis reçu et retenu de la société Manutan,

Le conseil municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Accepte le devis d'un montant de 1874,13 € H.T. (Mille huit cent soixante-quatorze euros et treize centimes H.T.) qui sera payé au titre du budget principal,

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Achat de matériel informatique pour la mairie

DCM20250424_07

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire au sujet de la demande d'équipement informatique pour le secrétariat de la mairie,

Vu que deux équipements sont à remplacer,

Vu les devis reçus et le devis retenu de la société Original System d'Oraison,

Le conseil municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Accepte le devis d'un montant de 5 560 € H.T. (Cinq mille cinq cent soixante euros H.T.) qui sera payé au budget principal,

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Vidéoprotection

Mme Corinne CHAUMETON fait le point sur le projet. Les deux poteaux ont été posés.

Questions diverses

Ecole : la décision est prise de mettre un 2^{ème} visiophone au niveau de la garderie car le logiciel pour ouverture du portail ne fonctionne que très aléatoirement.

Prochaines réunions

La date du prochain conseil municipal est fixée le 22 mai 2025 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à vingt heures cinquante.